



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 13 août 2019

Opération Interministérielle Vacances au marché nocturne des Minimes

Lundi 12 août 2019, un contrôle a été mené par les services de l'État au marché nocturne des Minimes à La Rochelle dans le cadre de l'opération interministérielle vacances (OIV). Ce contrôle réalisé en présence du secrétaire général de la préfecture, a été piloté par le directeur départemental de la protection des populations (DDPP) et une équipe de trois enquêteurs.

Bien que de plus en plus exigeants sur la qualité et la valorisation de leurs achats, les consommateurs-vacanciers sont bien souvent loin de leurs repères habituels, ce qui les place dans une situation de relative vulnérabilité face à d'éventuels abus.

Il est donc primordial de permettre au consommateur de faire jouer pleinement la concurrence, fondée sur une information transparente et loyale, et de bénéficier d'une offre présentant toutes les garanties de qualité et de conformité.

Le contrôle réalisé hier s'est porté sur des produits alimentaires, textiles, des bijoux fantaisie, ou encore des articles de souvenir. Il avait vocation à vérifier l'origine et la qualité des produits proposés à la vente, ainsi que l'affichage des prix. Aucune anomalie grave n'a été constatée hier au marché nocturne des minimes. Des recoupements plus approfondis sont toutefois en cours, notamment sur le caractère « artisanal » de certaines denrées offertes à la vente.

Du 3 juin au 15 septembre 2019, l'opération se déploie dans 50 départements du territoire métropolitain considérés comme étant les plus touristiques. Lors de la saison estivale OIV 2018 les services de la DDPP 17 ont effectué 684 visites d'entreprises et ont prononcé 4 fermetures, dressé 46 PV, 71 mises en demeure, 203 avertissements et 350 kg de denrées ont été détruites.

La période estivale est un enjeu économique fort pour le département. En 2018, le poids de la consommation touristique a représenté 7,2 % du PIB. Porteuse d'emplois saisonniers et pérennes, la consommation représente un facteur favorable de soutien à la croissance.

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime



Suivez l'actualité des services sur @prefet17



twitter